



SAINTE-THÉRÈSE

La collecte des RDD un geste CITOYEN!



**RAPPEL : collecte de porte en porte
des résidus domestiques dangereux**

**Secteur 1 : 15 octobre
Secteur 2 : 18 octobre**

Le Service des travaux publics procèdera à une collecte des RDD aux résidences seulement.

Important :

Placer les résidus domestiques dangereux sur votre terrain, en bordure de rue, dans le contenant original ou dans un contenant fermé et bien identifié, **le matin même de la collecte, avant 7 h.** Mettre les résidus en vrac et non dans un sac ou dans une boîte.

Exemples de résidus domestiques dangereux acceptés :

Cuisine :

- Ammoniaque
- Cire pour meubles
- Combustible à fondue
- Liquide débouche-tuyaux
- Poudre à récurer

Salle de bain :

- Alcool à friction
- Colorant capillaire
- Dissolvant de vernis à ongles
- Fixatif
- Nettoyant de toilette
- Vernis à ongles

Salle de lavage :

- Adoucissant
- Détachant et détersif
- Eau de javel

Sous-sol et placard :

- Colle à base de solvant
- Décapant
- Peinture, teinture, vernis, préservatif du bois et solvant
- Pile

Garage ou remise :

- Acide muriatique
- Aérosol
- Antigél
- Produit pour piscine
- Batterie d'automobile
- Engrais chimique
- Pesticide
- Huile usagée et son contenant
- Filtre à huile usagé

Résidus domestiques dangereux NON ACCEPTÉS :

- Médicament (pharmacie)
- Propane (centre de multirecyclage)
- Nettoyant pour métaux
- Produit hautement toxique (ex. : mercure, cyanure, chloroforme, etc.)